



Introduction

Le mandat consiste à effectuer le contrôle des larves de moustiques et de mouches noires à l'aide de larvicide biologique pour la période allant du mois de mai au mois d'août exclusivement afin d'offrir une réduction de la nuisance d'au moins 80%.

Nouvelles et faits saillants

Le mois de juillet a été chaud et humide avec plus de 25 journées au-dessus des températures moyennes historiques. Les maximums quotidiens ont oscillé entre 20 et 33 degrés Celsius. Les précipitations n'ont pas été très abondantes pour l'ensemble du mois. Toutefois, trois journées ont enregistré plus de 15 mm de précipitations soit les 6, 11 et 13 juillet.

Il est à noter que nos équipes procèdent, en complément aux différents médias d'information météorologique, à l'installation de pluviomètres répartis stratégiquement sur l'ensemble du territoire à protéger. Cette procédure nous permet un suivi précis de la quantité de précipitation reçue, et ce, pratiquement en temps réel.

Résultats

Avancement des traitements

Deux traitements ont eu lieu durant le mois de juillet pour le contrôle des mouches noires.

Voici le résumé :

Dates	Traitement
9 juillet au 17 juillet 2019	5
23 juillet au 31 juillet 2019	6

Aucun autre traitement pour le contrôle des moustiques n'a été requis depuis le traitement printanier. Un suivi des gîtes est fait en fonction des précipitations reçu afin de surveiller les remises en eau qui peut générer de nouvelles éclosions des espèces estivales.

Tests de nuisance

Quatre tests de nuisance ont eu lieu durant le mois de juillet. Une moyenne d'un moustique et 29 mouches noires ont été capturées en zone protégée contre 73 moustiques et 1243 mouches noires en zone non-protégée

(moyenne pour la saison, incluant les tests de juin). Nous obtenons ainsi un taux de protection de 98,2%. Les détails des captures se trouve dans le tableau suivant :

Tableau 1. Résultats des tests de nuisance fait à Labelle, juillet 2019

Date	Heure	Zone protégée	Nbre MS*	Nbre MN*	Heure	Zone non protégée	Nbre MS*	Nbre MN*	Efficacité
02-07-2019	18:17	Chemin du Lac Gervais	0	3	18:00	moyenne 4	45	1116	99,7%
	17:18	Chemin du Lac Labelle	0	3	18:00	moyenne 4	45	1116	99,7%
	17:50	Boulevard Curé-Labelle	0	17	18:00	moyenne 4	45	1116	98,5%
10-07-2019	18:17	rue du Moulin	0	3	17:45	moyenne 5	20	338	99,2%
	17:58	Montée Fugère	0	1	17:45	moyenne 5	20	338	99,7%
	17:19	Chemin Chadrofer S	0	2	17:45	moyenne 5	20	338	99,4%
15-07-2019	18:23	Décharge lac caribou	0	3	18:05	moyenne 6	22	233	98,8%
	17:19	Chemin du Lac Labelle	0	2	18:05	moyenne 6	22	233	99,2%
	17:54	Stationnement chemin de la Min	0	1	18:05	moyenne 6	22	233	99,6%
24-07-2019	17:04	Chemin du Lac Gervais	0	3	17:45	moyenne 7	12	179	98,4%
	17:43	Chemin St-Cyr	0	9	17:45	moyenne 7	12	179	95,3%
	18:18	Chemin lac Bélanger	0	4	17:45	moyenne 7	12	179	97,9%
Moyenne pour la saison:			1	29			73	1 243	98,2%

* La quantité d'insectes capturés en 5 minutes
Critères Du Test De Nuisance : 80% Int - Ext

moyenne 4 : Route 28 Nord (Parc du Mont-Tremblant Secteur Pimbina) (1445 IP)
Ruisseau Beaulieu (Parc du Mont-Tremblant Secteur Pimbina) (1069 IP)
Camping Lot des Colons #2 (Parc du Mont-Tremblant - Secteur La Diable) (836 IP)
Chemin Paquette (Val des Lacs) (1293)

moyenne 5 : Route 28 Nord (Parc du Mont-Tremblant Secteur Pimbina) (240 IP)
Ruisseau Beaulieu (Parc du Mont-Tremblant Secteur Pimbina) (350 IP)
Camping Lot des Colons #2 (Parc du Mont-Tremblant - Secteur La Diable) (773IP)
Chemin Paquette (Val des Lacs) (66)

moyenne 6 : Route 28 Nord (Parc du Mont-Tremblant Secteur Pimbina) (177 IP)
Ruisseau Beaulieu (Parc du Mont-Tremblant Secteur Pimbina) (258 IP)
Camping Lot des Colons #2 (Parc du Mont-Tremblant - Secteur La Diable) (450IP)
Chemin Paquette (Val des Lacs) (136 IP)

moyenne 7 : Route 28 Nord (Parc du Mont-Tremblant Secteur Pimbina) (278 IP)
Ruisseau Beaulieu (Parc du Mont-Tremblant Secteur Pimbina) (220 IP)
Camping Lot des Colons #2 (Parc du Mont-Tremblant - Secteur La Diable) (176IP)
Chemin Paquette (Val des Lacs) (87 IP)

Demands d'inspection/appe des citoyens

Aucun appel n'a été reçu sur la ligne info moustique durant le mois de juillet.

Communication

Les rapports d'exécution seront déposés dans votre compte client.

Les appels des résidents sont reçus au 1.844.840.8700 ou par courriel à : infomoustique@gdg.ca. Les citoyens requérants sont contactés et rencontrés, dans la mesure du possible, en dedans de 24h.

Nous vous invitons à nous contacter si vous avez des questions.

Richard Vadeboncoeur, biologiste
Responsable de contrat
